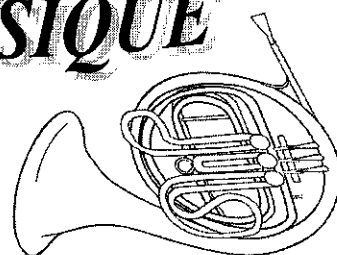


VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

26 et 28 rue du Général de Gaulle
tel: 03.21.24.83.50 06.31.14.60.40
Direction: CHRISTOPHE LALOUX



Madame, Monsieur,

Le Directeur de l'École Municipale de Musique de la Ville de Saint-Laurent-Blangy, vous informe qu'il prendra les nouvelles inscriptions pour l'année scolaire 2017-2018 à l'École de Musique 26, rue du Général de Gaulle à Saint-Laurent-Blangy (face à LIDL)

- les **MERCREDI 6, JEUDI 7 et VENDREDI 8 SEPTEMBRE 2016 de 17H à 20H et jusque'à fin septembre sur rendez-vous avec le directeur**

Inscription en classe d'Éveil Musical à partir de 5/6 ans
Inscription en classe de Formation Musicale à partir de 7 ans (obligatoire)
Inscription en classe Instrumentale à partir de 7 ans (selon choix Instrumental)
Ados et Adultes.

Les élèves étudieront dès la **Première année** de Formation Musicale un instrument de leur choix dans les disciplines suivantes:

- Flûte, Hautbois; Clarinette; Saxophone; Trompette; Cornet; Cor d'harmonie; Trombone; Tuba; Percussion; Batterie

TARIFS 2017/2018: DROIT D'INSCRIPTION: 31.20€ POUR TOUS

PARTICIPATIONS MENSUELLES SUR TROIS TRIMESTRES SCOLAIRES (fixées par la Délibération du Conseil Municipal)						
	Élève domicilié à St Laurent - Blangy			Élève domicilié à l'extérieur		
AGE	participant activités harmonie municipale	non participant activités harmonie municipale	solfège seul	participant activités harmonie municipale	non participant activités harmonie municipale	solfège seul
- 18 ANS	9.00 € (*)	16,80 €	9.00 €	16,80 €	43.45 €	22.25 €
+ 18 ANS	12,70 € (*)	24.35 €	12,70 €	24.35 €	58.35 €	29.70 €
Doublement des tarifs pour le deuxième instrument étudié						
(*) : avec obligation de participer activement aux répétitions et aux 5 manifestations patriotiques des : 11 novembre 2017, 19 mars 2018, 29 avril 2018, 08 mai 2018, 14 juillet 2018						

Les droits d'inscriptions sont dus en cas de désistement.

Tout trimestre commencé est dû également.

La mise à disposition d'un instrument pourra être consentie lors de la première année d'apprentissage suivant les disponibilités et moyennant une participation mensuelle de 11.70€ et de 16€ pour les extérieurs. Un abattement de 25% pour les élèves domiciliés dans la commune sur le droit d'inscription et de la participation mensuelle par élève et par instrument pour chacun des membres d'une même famille dès lors que 3 de ses membres sont inscrits. Non cumulable avec le tarif participant à l'harmonie.

